

Saint Paul-de-Varax

Bulletin municipal - Août 2017





Chers Varaxoises et Varaxois,

Tout d'abord, en ce début d'édito, je souhaitais m'adresser personnellement aux parents ayant des enfants de moins de 18 ans. Nous rencontrons de plus en plus de comportements intolérables de certains jeunes qui ne respectent pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.

En effet, nous déplorons :

- Des vitesses excessives de véhicules à deux roues (certains jeunes ne portent même pas de casques)
- Des dégradations de panneaux divers,
- Des détériorations de plantations de fleurs,
- Des comportements nocturnes bruyants,
- Le non-respect des adultes,
- Le vol de matériel,
- L'utilisation des toits comme aires de loisirs, surtout par des très jeunes

Vous, parents, êtes pleinement responsables du comportement de vos enfants en dehors du lieu familial.

« Nous vous demandons de prendre vos responsabilités, dans l'intérêt de tous »

Nous comptons sur vous afin que tous ces comportements cessent. Je serais très vigilant : la gendarmerie n'hésitera pas à sanctionner si nécessaire.

Pour information, en juin, une cinquantaine d'élèves de notre école primaire ont participé à neuf modules de natation à **Aqua Dombes** pour un montant de prestation de 900 € TTC environ et 910€ de transport, soit 1 800 € pour l'année.

Les travaux d'assainissement dans le village touchent à leur fin. Grâce à la clémence des conditions climatiques et à une participation constructive des riverains, les travaux se passent dans de bonnes conditions malgré des surprises rencontrées dans les fouilles.

Le lancement de **la nouvelle salle des fêtes** a été validé par le conseil municipal. La réception de cette salle est prévue pour fin 2019.

Les travaux d'études préliminaires de **la création du nouveau cimetière** sont terminés. Les estimations financières sont connues, nous pourrions engager dès cette fin d'année les premiers travaux pour une ouverture fin 2018-début 2019.

Enfin, je souhaite vous faire part de ma position concernant **la création d'une piscine couverte** à Villars-les-Dombes. Nous avons tous reçu un flyer dans nos boîtes aux lettres éditées par un groupe d'élus de la communauté de communes de La Dombes opposés à ce projet. Pour ma part, ce projet est inopportun en raison de la présence d'une piscine couverte à Châtillon-sur-Chalaronne, « Aqua Dombes », qui dégage un déficit déjà conséquent et qui est sur notre communauté de communes. En ce qui concerne notre commune, vous n'avez jamais évoqué cette demande. Pour moi, il aurait été difficile de défendre un dossier qui ne correspondait pas à vos attentes. Par contre, je ne suis pas opposé à une restauration de la piscine existante, non couverte. Le montant de l'investissement prévu de cette piscine couverte est estimé à 5 500 000 € et un déficit annuel annoncé à 250 000 € qui sera financé par les 36 500 habitants de la communauté de communes, soit 10 500 € pour notre commune par an au minimum.

*Bonne lecture à toutes et à tous
L'équipe municipale vous souhaite
un bel été et de belles vacances*

Septembre

Samedi 2. Concours de Pétanque du Foot JSBD à St Paul-de-Varax

Dimanche 3

- Concours de boules « Challenge Anne-Marie et Henri GARNIER » à 8h. 3^e et 4^e D 32 simples
- Coupe de la société à 14h. 3^e et 4^e D en poules 16 doubles

Samedi 09

Concours de Boules but d'honneur « Souvenir Lili » (8h30)

Vendredi 22

Thé dansant du Club de l'Amitié (13h30)

Samedi 23

Vente de tartes du Sou des Ecoles (de 7h30 à 13h)

Octobre

Mardi 3

Don du sang (15h30-18h30) à Marlieux

Dimanche 15

Vente de « lasagnes » à emporter du Comité des Fêtes

Vendredi 20

Assemblée générale de l'Amicale Boules (18h)

Vendredi 20

Tournoi Baby-Foot à St Paul

Mardi 24

Concours de Belote coincée du Club de l'Amitié (13h30)

Vendredi 27

Assemblée Générale du Comité des fêtes et élaboration du calendrier des fêtes 2018

Novembre

Mercredi 1^{er}

Concours de Tarot des Donneurs de Sang à Marlieux (13h30)

Dimanche 5

Bourse aux jouets des Billes de Clowns

Samedi 18

Soirée déguisée des Petites Canailles

Vendredi 24

Vente de quenelles des carpes de la « Rousse du Vieux Jonc » (de 17h30 à 19h30), salle des billes de clowns

Samedi 25

Repas des + de 70 ans (Comité des Fêtes et Commune)

Décembre

Samedi 02

Marché de Noël du Comité des Fêtes – Tombola

Vendredi 08

Assemblée Générale de la « Rousse du Vieux Jonc » à St André/Vieux Jonc à 19h

Samedi 09

Vente de sapins des Petites Canailles

Samedi 09

Illuminations du club de foot à Dompierre/Veyle

Vendredi 15

Arbre de Noël du Sou des Ecoles

Samedi 16

Tournoi de jeux vidéo FIFA à Marlieux

Le comité des fêtes met à votre disposition une location de vaisselles (200 couverts) pour les particuliers et les sociétés

Mot de la commission communication

Tout d'abord, nous tenons à remercier très chaleureusement Arlette Curtet pour toutes les photos qu'elle nous transmet et qui alimentent le bulletin municipal.

Vous découvrirez notamment dans ce nouveau numéro, le projet d'extension du cimetière, mais également le portrait de Jules, jeune artiste peintre, très prometteur, qui s'est déjà fait remarquer par la qualité de ses toiles.

Enfin, si vous souhaitez partager une recette, une passion sur un prochain bulletin municipal, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

*Sandrine Rojon (adjointe déléguée),
Karine Do et Alain Bernard*

Sommaire

1 Mot du maire

2-12 Vie communale

13-17 Vie scolaire

18 Vie sociale

19-25 Vie associative

26-30 Vie pratique

31 Vie locale

32 Côté détente

étatcivil



Mila



Nous avons eu la joie d'accueillir

- 5 janvier. **COQUARD Érine**, fille de Yvan et de AUGER Karell
- 9 janvier. **COURRIER Roxane, Léna**, fille de Valentin et de PUGEAT Jennifer
- 21 janvier. **BRAS Mila**, fille de Julien et de ELBAAMRANI Myriam
- 3 février. **FONTAINE LEGUAYE Océane**, fille de FONTAINE Wilfried et LEGUAYE Marie
- 4 février. **RAQUIN Luce, Maïa**, fille de Thomas et MENNECHET Camille
- 6 avril. **BAYA Zakarya**, fils de Khalid et HNIDA Nissrine
- 29 avril. **JOLLOIS CRESTEY Lenny**, fils de Stéphane et de CRESTEY Marie
- 17 mai. **SARKEES Thyron, Eddy, Cédric**, fils de Loris et de FORT Nikita
- 31 mai. **GASPARD Raphaël**, fils de Olivier et de GOUDRON Vololonirina
- 20 juin. **CURTET Paul**, fils de Julien et de RACINE Mélanie

Érine



Roxane



Thyron



Lenny



Paul



Océane



Nous avons une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés

- 11 janvier. **PICAVET Michel**
- 13 janvier. **RASEZ Karine**
- 22 janvier. **ROCHETTE Pierre**
- 11 février. **FERRY Claude**
- 16 février. **MOREL Jacqueline**
- 23 mars. **COLLET veuve BESSARD Camille**
- 24 mars. **GUILLEMOZ Paul**
- 29 mai. **RAVASSARD Denise**
- 25 juin. **PERDRIX Serge**
- 25 juin. **FESTAS Roberte**



Nous les félicitons pour leur union



- 6 mai **LARGER Patrice et ZAUCHE Yvonne**
- 17 juin **LETZLTER Patrick et BAULE Christine**





Les échos du conseil

Les principales décisions du conseil municipal de février à juin 2017

FÉVRIER 2017

• Location du logement de la poste

Le Maire fait part que, suite à la rénovation de l'appartement sis au-dessus de la poste et suite à la délibération, ce logement avait été proposé à la location pour un montant de 750 €/mois. Le secrétariat de mairie n'ayant pas eu de demande, le Maire propose de faire appel à une agence de location pour recherche de locataires. Il ajoute qu'il a démarché 3 agences locales qui proposent, pour certaines, en plus de la recherche de locataire, une gestion du bien avec encaissement des loyers et une assurance pour impayés ou détérioration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DÉCIDE de retenir la proposition de PROST Immobilier pour la recherche de locataire qui comprend : la publication de l'annonce sur différents supports internet, un nombre illimité de visites, au montage du dossier de candidature, la proposition de dossiers, la rédaction du bail et l'état des lieux rentrant et sortant.

• Taxe assainissement

Le Maire rappelle que la redevance assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature afférente à leur exécution.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'augmenter comme prévu la redevance assainissement pour 2017.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De fixer la redevance d'assainissement comme suit :
 - > une part variable de 1,40 € HT le m³ consommé
 - > une part fixe de 10 € HT par abonné et par an (5 € au mois de mars et 5 € au mois de novembre).

• Autorisation de négociation des prêts pour allongement de la durée de remboursement

Guy Minassian rappelle l'endettement de la commune et le contrat de prêt avec le Crédit Agricole qui comporte une clause de pénalité de 175 000 €.

Il rappelle que la commission Finances s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier l'opportunité de renégociation des prêts et qu'elle propose au conseil d'étudier un réétalement de la dette pour l'ensemble des emprunts.

Cette renégociation a pour objectif de redonner de l'oxygène au budget de la commune afin de permettre de continuer à investir et notamment dans des investissements courants et obligatoires et de pouvoir se projeter un peu plus dans certains projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer les démarches avec les banques pour obtenir des propositions de renégociation et de réétalement de la dette.

MARS 2017

• Convention avec la chambre d'agriculture pour le plan d'épandage

Le Maire informe que ces conventions ont été étudiées en commission assainissement et qu'elles concernent l'épandage des boues de la lagune.

Ces conventions présentent pour la première une étude préalable à l'épandage des boues de la lagune pour un montant de 8 684.50 € HT, et pour la deuxième le suivi de ces épandages pour un montant de 1 444 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer les conventions avec la Chambre d'Agriculture pour l'étude préalable de l'épandage des boues et le suivi de cet épandage aux tarifs précités
- DÉCIDE d'inscrire les crédits au budget Assainissement 2017

• Choix des entreprises pour l'accessibilité et le préau

Le Maire présente l'analyse des offres concernant les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et la création d'un préau à l'école maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

Pour la mise en accessibilité des bâtiments

- Lot 1 menuiseries aluminium / serrurerie : PEZERAT BONNET pour un montant de 9 955.36 € HT
- Lot 2 menuiseries intérieures : Menuiserie BEAL pour un montant de 1 094.80 € HT

Pour la création d'un préau à l'école maternelle

- Lot 1 charpente / couverture / zinguerie : CHARRION pour un montant de 11 768.40 € HT

• Délibération d'opposition du transfert du PLU

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Dombes.



• Vote des comptes administratifs 2016

Le compte administratif 2016 de la commune présente les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 557 362.03 €
- Excédent d'investissement : 620 750.70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le compte administratif 2016 de la commune, à l'unanimité.

Le compte administratif 2016 de l'assainissement présente les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 264 251.98 €
- Excédent d'investissement : 147 731.38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le compte administratif 2016 de l'assainissement, à l'unanimité

• Taux d'imposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année et maintient ses taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 14.42 %
- Taxe foncière (bâti) : 14.24 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42.22 %

• Vote des budgets 2017

Le conseil prend connaissance des dépenses d'investissement inscrites au budget 2017 et notamment de la ligne pour la salle des fêtes pour 800 000 € et de l'acquisition du terrain pour ce projet pour 60 000 €.

- Section de fonctionnement : 1 449 713.03 €
équilibré en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 1 335 513.73 €
équilibré en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix Pour, 3 voix Contre, 1 abstention adopte le budget 2017 de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil prend connaissance du budget Assainissement présenté comme suit :

- Section de fonctionnement : 191 783.36 €
équilibré en dépenses et recettes
- Section d'investissement : 644 037.24 €
équilibré en dépenses et recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget de l'assainissement 2017.

• Vote des subventions 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 14 voix Pour, 1 contre Contre, 1 Abstention, de verser une subvention aux associations suivantes :

Noms des associations	Vote (en €) 2017
Amicale des pompiers – St Paul	1 140 €
Sou des Ecoles – St Paul de Varax	1 090 €
Union des Commerçants – St Paul de Varax	1 090 €
Musée « Sur les Pas de Louis Jourdan » St Paul	1 090 €
Comité des Fêtes – St Paul	1 090 €
Association « Les Petites Canailles » St Paul	23 000 €
TOTAL	28 500 €

Il est précisé que la subvention de l'association aux « Petites Canailles » sera versée en 2 fois (mai et septembre).

MAI

• Tarif loyer de l'appartement de la poste

Le Maire rappelle que le conseil a délibéré le 24 octobre 2016, sur le tarif du loyer de l'appartement sis au-dessus de la poste suite à sa rénovation, et l'a fixé à 800 € dans un premier temps, puis proposé à 750 €, et que n'ayant eu aucun contact pour ce logement, le conseil a confié en février l'estimation et la recherche de locataires à l'agence PROST IMMOBILIER.

Après évaluation de l'agence, le logement de l'appartement a été estimé à 610 € auquel s'ajoute 10 € de charges (correspondant à la charge des ordures ménagères).

Le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour valider le montant rectifié du loyer de ce logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer le montant du loyer du logement à 610 €/mois auquel s'ajoute 10 € de charges
- DÉCIDE de fixer le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer

Il est précisé que la consommation de chauffage sera facturée directement au locataire au coût réel par la commune, compte tenu de l'installation d'un compteur sur la chaudière.

• Organisation des temps d'activités périscolaires

Olivier Alaux dresse un bilan de l'année sur l'organisation et la gestion des T.A.P et évoque les difficultés rencontrées.

Après étude en commission, il est proposé au conseil de supprimer la prise en charge des T.A.P pour les enfants de l'école élémentaire et de maintenir l'encadrement de ceux-ci pour les enfants de l'école maternelle. Ceci afin de permettre une année de transition et d'étudier la capacité du centre de loisirs à assumer ce nouvel effectif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 Voix pour, 2 Voix contre et 1 Abstention,

- DÉCIDE que la commune prendra en charge uniquement les enfants de l'école maternelle (petits, moyens et grandes sections) à la rentrée scolaire 2017/2018 dans le cadre des T.A.P (temps d'activités périscolaires).
- DÉCIDE que les enfants de l'école élémentaire auront la possibilité d'être pris en charge par le centre de loisirs « Les Petites Canailles » dans les conditions d'inscription et tarifaire de ce dernier.

• Extension du cimetière. Validation du programme. Lancement des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération et convention avec l'agence 01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de l'opération d'agrandissement du cimetière,
- ARRÊTE l'enveloppe financière des travaux à hauteur de 79 800 € HT,
- DIT que les travaux seront phasés avec la réalisation d'une tranche ferme de travaux pour 45 000 € HT et une tranche optionnelle pour 34 800 € HT,

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer, à organiser la procédure de consultation pour la réalisation des travaux et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci et à la conclusion de ce marché ainsi qu'à son exécution,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence 01 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière pour un montant de 4 950 € HT.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

• Projet salle des fêtes

Financement du Projet Salle des Fêtes			
Montant HT investissement (en €)		Financement H.T investissement (en €)	
Achat foncier	70 000	Subventions	
Prévisionnel Travaux	1 100 000	Département	150 000
Surcout jusqu'à consultation	33 000	DETR	80 000
Provision coût en phase chantier	33 990	Fonds concours	112 000
TOTAL	1 166 990	Autofinancement	900 000
Honoraires et frais	275 874	disponible au 31/12/2018	
Provision/Révision de prix	43 286	Vente foncier	180 000
Equipement (cuisine, scène...)	50 000	Emprunt	184 150
	1 606 150		1 606 150

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer le projet de construction de la salle des fêtes dans les conditions de financement maximum présentées.
- DECIDE d'engager une procédure de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une salle des fêtes.

• Renouvellement bail infracos

Didier Desmaris informe que Bouygues Télécom utilise le pylône installé par Orange en zone artisanale. La société INFRACOS détenue par Bouygues Télécom sollicite le renouvellement du bail pour 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer le bail avec la société INFRACOS pour le renouvellement de celui-ci.

• Renégociation des prêts

Guy Minassian représente la proposition de renégociation du prêt « voirie-trottoirs du lotissement du moulin » contracté auprès de la banque populaire :

Banque Populaire :

Taux : 1,80%

Montant de la nouvelle échéance 19 701,68 €

Il est précisé que la renégociation de ce prêt diminuera de moitié les intérêts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de renégociation du taux du prêt de la BANQUE POPULAIRE dans les conditions pré-citées.

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces afférentes à cette renégociation.

Guy Minassian informe le conseil municipal, qu'après réflexion entre maire et adjoints, la deuxième proposition de renégociation concernant le prêt « réaménagement mairie/Ecole » ne présente plus réellement d'intérêt. Il précise que le gain à en retirer apparaît faible compte tenu des années restantes.

Cette décision aurait pu présenter un intérêt

si celle-ci avait été prise plus tôt pour bénéficier de 4 ans à raison de 50 000 € par an.

La renégociation ne présentant pas d'intérêt sur ce mandat mais sur le prochain avec une réduction de 170 000 € de dépenses sur 6 ans, la réflexion reviendra aux futurs élus en fonction de leurs projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas accepter la proposition de renégociation du prêt « réaménagement mairie / école » contracté au Crédit Agricole présentée par la banque populaire.

Et si vous souhaitez en savoir plus sur certaines décisions, n'hésitez pas à les consulter sur le site internet de la commune.

➤ Commission voirie (Didier Desmaris, adjoint délégué)

Début de l'état des lieux des voiries, de leur recensement, afin d'établir un tableau complet de la commune et de la conformation technique de chacune d'elle.

➤ Commission numérotation (Didier Desmaris, adjoint délégué)

Mise en place des numéros d'habitation effectuée mi-juin par les employés communaux et deux membres de la commission.



Compte administratif 2016 et budget 2017

• Dépenses de fonctionnement

	Budget 2016	Cpte admin 2016	Budget 2017
Virement à section investissement	465 209 €		657 063 €
Achats fournitures et services	116 500 €	108 272 €	127 000 €
Entretien, maintenance, assurances	73 800 €	63 966 €	70 750 €
Autres services extérieurs	30 500 €	26 255 €	32 100 €
Impôts et taxes	13 500 €	13 770 €	8 500 €
Charges à caractère général	234 300 €	212 262 €	238 350 €
Charges de personnel	348 767 €	329 239 €	355 300 €
Dégrèvement THLV	2 950 €	2 905 €	3 000 €
Autres charges gestion courante	125 000 €	124 917 €	132 800 €
Charges financières	48 600 €	48 503 €	44 500 €
Charges exceptionnelles	2 500 €		2 500 €
Amortissements	18 025 €	11 537 €	16 200 €
Dépenses imprévues	8 215 €		
TOTAL	1 253 566 €	729 364 €	1 449 713 €

• Recettes de fonctionnement

	Budget 2016	Cpte admin 2016	Budget 2017
Excédent reporté	429 174 €	429 174 €	557 362 €
Atténuation charges	3 500 €	4 936 €	1 500 €
Dotation gestion locale	0 €	0 €	
Produits des services du domaine	58 500 €	67 905 €	74 200 €
Impôts et taxes	412 277 €	421 658 €	507 551 €
Dotation	318 815 €	325 930 €	305 000 €
Autres produits gestion	14 800 €	17 139 €	4 100 €
Produits exceptionnels	7 200 €	760 702 €	
Immos coroporelles	9 300 €	9 283 €	
Sortie actif BASE		2 135 260 €	
TOTAL	1 253 566 €	2 036 726 €	1 449 713 €

• Renégociation des prêts de la commune

Objectif : diminuer le montant annuel de remboursement et réduire le montant des intérêts suite à la baisse des taux.

En raison de la forte baisse des dotations de l'état depuis plusieurs années, ayant pour conséquences directes, une importante baisse des recettes de la commune, nous avons entamé une démarche de réduction des dépenses.

Parmi cette dernière, la renégociation des prêts en faisait partie. Le remboursement annuel des emprunts de la commune représente environ 140 000 € (intérêts + capital) pour environ 850 000 € de recettes par an (hors report et opérations exceptionnelles).

Dans un premier temps, nous avons envi-

sagé de renégocier la totalité des emprunts de la commune, notamment en allongeant la durée de remboursement. Cette solution aurait permis de réduire l'annuité de remboursement les premières années, mais elle aurait abouti à alourdir fortement les finances pour la période 2025 - 2030.

Nous nous sommes arrêtés à la renégociation de l'emprunt fait pour les travaux du lotissement du Moulin et du Vieux Jonc. En gardant la même durée (fin en 2026), **nous économiserons 21 000 € d'intérêts au total.**

Guy Minassian, adjoint aux finances

Principaux investissements 2016 et 2017

	Budget prévisionnel 2016	Compte administratif 2016	Budget prévisionnel 2017
Concession Licence	750,00 €	750,00 €	
Modif PLU			7 200,00 €
Etudes	22 600,00 €	22 500,00 €	
Acquisition terrain cimetière	16 200,00 €	16 135,36 €	
Reprise concessions	7 800,00 €	7 655,00 €	
Toiture du Musée	4 300,00 €	5 650,31 €	
Provision travaux salle des fêtes	50 000,00 €	1 470,00 €	800 000,00 €
Numérotation des rues	17 400,00 €		17 000,00 €
Sécurisation RD 70 B + Etude	7 700,00 €	7 704,00 €	
Matériel (chaudière)	800,00 €	0,00 €	8 300,00 €
Réseaux voiries autour église	36 000,00 €		36 000,00 €
Agrandissement cimetière	14 600,00 €	11 628,00 €	53 100,00 €
Signalisation ZA	2 000,00 €		
Sécurisation routière	16 200,00 €	9 134,40 €	1 000,00 €
Préau	25 000,00 €		11 000,00 €
Mobilier école		6 547,40 €	6 000,00 €
Chauffe-eau école	1 000,00 €	1 130,46 €	
Equipement informatique	10 000,00 €	8 414,40 €	
Sono mobile	2 000,00 €		
Achat terrain SDF	60 000,00 €		60 000,00 €
Sécurisation Fossé			350,00 €
Plancher vestiaires foot			850,00 €
Nettoyage bassin Le Progrès			850,00 €
Terrain de foot		3 924,00 €	
Travaux la Poste		9 282,25 €	
Autres immobilisations	880 280,00 €		209 663,73 €
Plan mise en accessibilité	28 000,00 €	5 040,00 €	22 900,00 €
TOTAL	1 202 630,00 €	116 965,58 €	1 234 213,73 €





Assainissement

Les travaux d'assainissement consistent à séparer les eaux usées des eaux pluviales, ce qui implique de modifier les réseaux et de créer des déversoirs d'orage et des canalisations qui renvoient l'eau dans les rivières. Il faut également modifier le réseau des eaux usées en attendant la nouvelle station d'épuration.

Les travaux ont débuté au Bief de Croix à proximité de Forêt Cabut, puis ont traversé des propriétés privées dont la réfection des terrains a déjà été effectuée à la satisfaction de ceux-ci.



Ces travaux d'assainissement impactent actuellement le centre du village et la rue de la Gare et continueront vers la rue de la Cressonnière en passant par le terrain Cabut.

(Rapport d'Alain Bernard, membre de la commission Assainissement)



Syndicat des eaux



Les travaux de distribution de l'eau entre St Nizier et Saint Paul-de-Varax sont en cours et ont pour objectif de rénover les branchements de St Nizier et d'effectuer aussi le bouclage du réseau entre les différentes communes afin d'éviter les coupures en cas d'intervention.

Les travaux sont bientôt terminés, il ne reste que quelques branchements à effectuer sur certains regards.

(Rapport d'Alain Bernard, délégué)

➤ Rassemblement des classes



Environ 90 personnes ont participé au banquet organisé par les 19 ans et servi à la salle des fêtes le samedi 1^{er} avril. Pas de poissons d'avril ce jour-là, mais des classards ravis de se retrouver dans une ambiance conviviale.



➤ L'Amicale des conscrits

- Repas dansant des conscrits





➤ **Soirée Matefaims
des conscrits**
vendredi 7 avril



➤ **Formation des employés
communaux aux premiers
gestes de secours**



➤ **Commémoration
du 8 mai**



➤ **Repas
des pompiers
retraités**

➤ Pot d'accueil nouveaux arrivants vendredi 24 mars

L'accueil des nouveaux arrivants faisait partie des engagements de l'équipe municipale.

Soucieux de faire de Saint-Paul-de-Varax une commune accueillante, les élus en présence des présidents d'associations, ont reçu le vendredi 24 mars, les nouveaux arrivants à la salle des fêtes.

Après un mot d'accueil, le Maire s'est lancé dans la présentation de la commune au moyen d'une vidéo-projection. Les présidents d'associations,

ont pris ensuite la parole pour présenter les activités proposées et diverses manifestations. Pour clore la soirée, un verre de l'amitié a été offert afin de poursuivre les échanges et ainsi faire mieux connaissance.

Moment de convivialité et d'échanges, cet accueil a permis aux nouveaux habitants de découvrir la ville, son environnement et ses services.



➤ Vœux aux agents communaux

Le Maire, accompagné de ses adjoints, a présenté ses vœux aux agents communaux, le mardi 11 janvier. C'était l'occasion de les remercier pour le travail accompli durant l'année passée et pour leur investissement au quotidien, au service de la commune.

A cette occasion, la galette des rois a été dégustée dans une ambiance très conviviale.





➤ Extension du cimetière

Nous vous informons que le projet se concrétise aujourd'hui, fruit du travail de la commission municipale dédiée et de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (Agence 01) à qui la commune a confié la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Depuis l'acquisition, en 2016, de la parcelle AA74 attenante au cimetière actuel, il a été débattu entre les différents acteurs, et lors des diverses réunions, d'un cahier des charges précis.

Le but est de permettre fin 2018 voire début 2019, l'ouverture de l'extension.

Au préalable, des études hydrogéologiques et géotechniques ont été menées afin de déterminer la nature des sols, l'épaisseur des différentes matières, leur perméabilité et bien évidemment l'impact sur l'environnement.

Il ressort que les travaux pourront commencer dès l'accord de la préfecture et après la consultation des entreprises, prévue en septembre 2017.

Ces opérations s'effectueront en différentes phases, les premières devant permettre la préparation du terrain, les mises à niveau, les structures de voiries et la clôture.

Le but est d'ouvrir les premières concessions fin 2018 début 2019. En effet, avec une moyenne de 15 décès par an et compte tenu du taux d'occupation du cimetière actuel, la municipalité a estimé nécessaire l'extension du cimetière.

Ce nouvel espace permettra, dans un premier temps, la création d'une centaine de concessions classiques et une partie columbarium. A terme le nombre de places pourra être multiplié par 3.

L'entrée de cet espace se fera par un portail, côté « Chemin des oliviers », jugé bien plus sécurisant. Pour les mêmes raisons, une nouvelle entrée pour l'ancien cimetière sera créée sur le même chemin (l'accès actuel restera accessible).

Des stationnements seront mis en place le long de cette voie communale.

Sur les pourtours Est et Sud sera créé un mur de clôture surélevé d'un grillage rigide et des végétaux qui viendront masquer le champ visuel et apporter la sérénité nécessaire à cet espace de recueillement.

Les employés communaux seront pleinement investis dans cette mission et nous les en remercions.

Merci aussi aux membres de la commission pour leur disponibilité et leur dévouement dans ce travail tellement important.

Et cette tâche n'est pas terminée. En effet, la commission suivra la maîtrise d'œuvre qui a été confiée à l'Agence 01. Nous pourrions ainsi tenir informés les Varaxois de l'avancement des travaux dans le prochain bulletin municipal.

Cédric Mancini (Membre de la commission)

AUTO-ECOLE JANY
 Permis B - AAC - Perfectionnement

Agréé permis
 à 1€ / jour

01240 ST PAUL DE VARAX
 06 79 84 23 81

Agr. 0308
 N° 01240 01240 01240

Entreprise DIESTRO J.

Plâtrerie - Peinture
 Décoration

Les Bruyères - 01320 St Nizier le Désert
 Tél : 04 74 98 27 91 - Port : 06 83 83 77 58
jesus.diestro@nordnet.fr

➤ Déjections canines

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de faire en sorte que les trottoirs ne deviennent pas des toilettes publiques canines. **Pour rappel :**

- Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène publique.
- Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.
- En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention

➤ Divagation de chats et chiens

La présence de chiens ou de chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire, constitue un problème traditionnel et récurrent pour les communes. Pour le bien-être de tous, mais aussi de votre animal de compagnie, et dans un but de sécurité et de tranquillité au sein de notre village, adoptons les deux règles simples de civisme suivantes :

- Pour mes promenades, mon maître m'accompagne et me tient en laisse
- Durant nos promenades, je dois respecter les endroits publics et privés

➤ Feu de broussailles

Il est interdit de faire brûler des déchets verts, la mairie n'étant plus en droit de délivrer des autorisations de feu de broussailles. Tout déchet devra donc être déposé en déchèterie et le non-respect est passible d'amende. Il en est de même pour l'incinération de plastiques qui est strictement interdit.

➤ Plantations et entretien (haies, arbres, ...)

Les haies et arbres doivent être plantés :

- à 50 cm de la limite séparative des deux terrains s'ils n'excèdent pas 2 m de hauteur,
- à 2 m de la ligne séparative des deux terrains s'ils doivent dépasser 2 m de hauteur.

➤ Bruit

Les travaux bruyants de jardinage et de bricolage sont autorisés dans les conditions suivantes :

- Du lundi au vendredi : 8h30 / 12h et 13h / 19h
- Samedi : 8h30 / 12h et 13h / 18h
- Dimanche et jours fériés : 10h / 11h

Charge à chacun de limiter ses nuisances sonores, y compris pendant la journée.

Diffus' AGRI

ALIMENTS / ENGRAIS / SEMENCES / PHYTO / AGROEQUIPEMENTS

Agrément : RH02198 et RH00108

Votre partenaire **Fuel**
et **Granulés de Bois** : **04 74 52 75 95**



4 Magasins LIBRE SERVICE AGRICOLE
ouverts aux professionnels et aux particuliers
du lundi au samedi

Jardinage / Bricolage / Vins / Alimentation animale / Vêtements / Chaussants

Les Communaux
01960 Servas
04 74 42 50 22

139 route de Châtillon
01990 St Trivier-sur-Moignans
04 74 55 80 40

480 rue de la Bresse
01400 Neuville-les-Dames
04 74 55 62 10

2585 route de Vonnas
01540 St Julien-sur-Veyle
04 74 50 01 03



➤ **Spectacle de
danse des élèves
de l'école primaire**



➤ **Carnaval
des élèves
de maternelles**



➤ Sortie au musée H2M de Bourg-en-Bresse des classes de CP-CE1 et CE1-CE2



Il s'agit de l'exposition « Le Bruit du Monde » : deux artistes, Bernard Pras et Eric Liot, exposent des œuvres réalisées avec des objets et matériaux de récupération.

La visite s'est déroulée en deux temps : la visite de l'exposition et l'atelier de réalisation.

Les enfants ont pu réaliser des œuvres éphémères : reproduction de tableaux célèbres avec des matériaux de récupération, à la manière des deux artistes. La visite était gratuite, le transport a été financé avec la coopérative scolaire.

➤ Sortie piscine

Les élèves de CE1-CE2 des classes de Mme Martin-Michaud, Mme Desbos et Mme Sigwalt, ont participé durant le mois de juin, à dix séances à la piscine Aqua-Dombes de Châtillon-sur-Chalarnonne.





➤ Fête de l'école



Fête des parents à l'école maternelle



GALLET Jean-Yves

- ✨ Plâtrerie - Peinture
- ✨ Pose placoplâtre
- ✨ Décoration

01240 St-Paul-de-Varax 04 74 42 50 03



Installation d'un préau à l'école maternelle

Au retour des vacances de Pâques, les élèves de l'école maternelle et leurs enseignants ont pu admirer le nouveau préau installé par l'entreprise CHARRION de Villars-les-Dombes.



Sensibilisation des élèves à la préservation des rivières



Changement des portes et fenêtres



Remise des diplômes Le Plouf



Sortie sur le thème : étude de la vie dans l'étang



Sortie CCAS

Escapade bourguignonne

Jeudi 14 septembre 2017

■ **Départ 7h30 St Paul-de-Varax, sur la place du village vers la Mairie pour Savigny-les-Beaune.** Petite pause de 30 minutes libre en cours de route.

■ **10h. Arrivée au château de Savigny-les-Beaune.** Le château abrite différents musées :

- **de la moto** : un des plus importants musées de la moto de France avec environ 250 motos, datant de 1902 à 1960,
- **de la voiture de course Abarth** : certainement une des plus belles et plus rares collections de prototypes «Abarth»,
- **du monde de l'aéronautique** : environ 80 avions de chasse exposés,
- **de la maquette d'avions** avec près de 2 500 maquettes,
- **du tracteur enjambeur** avec une trentaine de prototypes exposés,
- **du matériel vinaire et viticole** : où, comment et avec quels outils nos ancêtres élaboraient le vin... un musée pour l'histoire,
- **des pompiers**, composé d'une vingtaine de véhicules

■ **Déjeuner au restaurant à Meursault**

Blanc cassis

*Buffet d'entrées (Verrine du jour, produits du terroir, charcuteries, crudités, salade de saison)
Coq ou vin*

Accompagnement

Fromage

Vacherin bourguignon aux fruits rouges

*1/4l de vin Bourgogne Chardonnay ou Pinot Noir
Eau minérale plate et gazeuse*

Café

■ L'après-midi, **visite de la cave Veuve Ambal** : afin de partager sa passion des vins effervescents, la Maison VEUVE AMBAL ouvre ses portes. La visite guidée vous dévoile les secrets de la maison. La découverte de ses caves de vieillissement, ateliers, robots et automates au service de « la méthode traditionnelle », fascina petits et grands.

Des projections sur écrans géants agrémentent le parcours au cœur de l'entreprise. Dégustation commentée de trois crémants de Bourgogne (entrée libre à l'espace boutique).

OU

■ **Visite guidée de la Moutarderie Fallot** : vous découvrirez les secrets de fabrication de la moutarde et nos ateliers de production de conditionnement actuels, au cours d'un parcours résolument moderne, suivis d'une dégustation. Un parcours surprenant où vous suivrez l'histoire de la petite graine de moutarde jusqu'à son conditionnement.

■ **Fin de la visite à 17h et retour pour St Paul-de-Varax avec une arrivée prévue vers 19h / 19h15**

**Le coût est de 67,90 €
pour minimum 45/48 personnes
et maximum 53 personnes.**

**Le montant du voyage
pour l'accompagnateur
de moins de 70 ans est de 68,00 €**

NEW HOLLAND
AGRICULTURE

MATÉRIEL AGRICOLE
MOTOCULTURE DE PLAISANCE

Girard (SA)
Concessionnaire New-Holland

01330 VILLARS LES DOMBES
04 74 98 31 00



► L'Union des Commerçants et Artisans Varaxois

- Soirée moules frites



- Fête de la Musique



L'Amicale des Sapeurs-pompiers

- Matinée boudin



- Don de l'arpège varaxois à l'école

Après la dissolution de l'Arpège varaxoise, en septembre dernier, les membres de l'association musicale ont décidé d'offrir l'équipement de sonorisation à l'école primaire, ainsi que des instruments de musique. L'ancien responsable de l'association, Julien Desbos, a rencontré la directrice, Nathalie Albert, pour lui remettre ce don.





Gymnastique varaxoise



L'association « Gymnastique Varaxoise » compte cette année 32 adhérents dont 3 messieurs.

Les cours de gymnastique se déroulent tous les jeudis de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes sous la conduite de Thierry, professeur de culture physique, diplômé d'état.

Travail de coordination, de maintien (équilibre, gainage), exercices de cardiotraining, squats, fentes, stretching, cuisses abdos fessiers sont quelques-unes des activités pratiquées dans une ambiance sympathique.

Le vendredi 19 mai, un repas au restaurant « Le Duverger » a réuni les membres de l'association ainsi que leurs conjoints.

Nous avons terminé la saison par une randonnée pédestre à Journans le 22 juin.

Le coût de l'adhésion est de 115€ par personne, incluant l'assurance individuelle.

Une remise de 10% de la cotisation annuelle est accordée au conjoint ou second membre d'une famille, et une de 10% aux étudiants (les deux remises ne sont pas cumulables).

Les cours reprendront le jeudi 7 septembre 2017. Le premier cours est gratuit.

Toutes les personnes intéressées par les cours sont les bienvenues, les messieurs également.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- **Françoise TRIPOZ**,
présidente
04 74 42 50 39
- **Gérard DEDEDJIAN**,
trésorier
04 74 42 54 34
- **Gill POUCHOULIN**,
secrétaire
04 74 51 41 62

Amicale Boules Varaxoises



- Challenge Philippe Fructus



- Coupe Aimé Penache



- Qualifications secteur 7



- Challenge des commerçants et artisans





Sur les Pas de Louis Jourdan



Vernissage de l'exposition "Eclat de la Dombes" au Musée Louis Jourdan

Une première au Musée Louis Jourdan : les membres de l'association « Sur les Pas de Louis Jourdan » avait invité Annick Barlet, peintre, pour le vernissage de son exposition "Eclat de la Dombes", le samedi 20 mai.

Annick Barlet, originaire de Genay, peintre paysagiste comme le fut Louis Jourdan, peint depuis plus de 20 ans. A partir d'une photo prise au cours d'une balade, Annick Barlet pose sur la toile, des nuances de couleurs.

Des toiles tellement colorées, lumineuses, si réalistes, qu'elles ont donné une petite touche de lumière parmi les toiles du peintre Louis Jourdan.

Dans une ambiance conviviale et artistique, les membres de l'association « Sur les Pas de Louis Jourdan », Annick Barlet, Roland Bernigaud, maire de la commune et deux adjoints, ont partagé le verre de l'amitié.



AFFINEO' ASSUR
ASSURANCE-MUTUELLE

depuis 1873

Pour vos contrats multirisques habitation, commerces et agricoles

MOINS DE 25 ANS

6 mois gratuits la 1^{ère} année !

ARTISANS COMMERÇANTS AGRICULTEURS

3 mois gratuits la 1^{ère} année
+ 3 mois gratuits la 2^e année !

JEUNES MARIÉS

6 mois gratuits la 1^{ère} année !

TOUT NOUVEAU SOCIÉTAIRE

3 mois gratuits la 1^{ère} année
+ 3 mois gratuits la 2^e année !

NEUVILLE LES DAMES 04 74 55 62 68
neuville@affineoassur.fr

SAINT PRIEST (ancien MARALP) 04 78 21 31 72
saintpriet@affineoassur.fr

CHATILLON-SUR-CHALARONNE 04 77 55 04 22
chatillon@affineoassur.fr

VONNAS 04 74 50 24 50
vonnas@affineoassur.fr

www.affineoassur.fr

➤ Le Sou des écoles

- Kermesse



➤ Les Petites Canailles

- Vente de plantes aromatiques



• Tombola de Pâques





Le Comité des fêtes



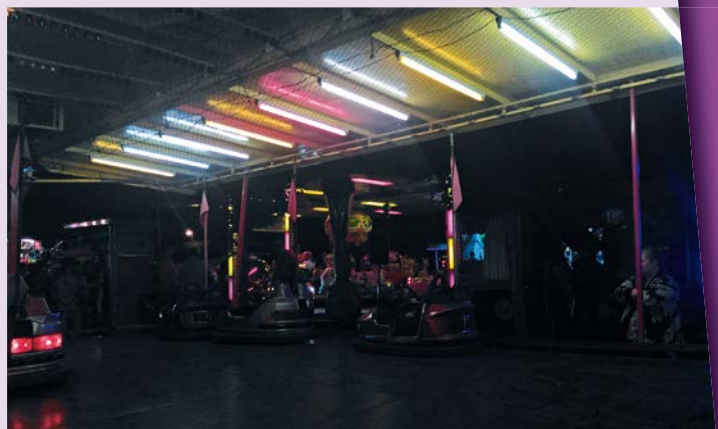
• Loto



• Retraite aux flambeaux et feu d'artifice pour la vogue



• Farfouille



Les Billes de clowns

• Chasse aux œufs de Pâques





Le frelon asiatique



**Vous suspectez sa présence.
Prenez une photo de l'insecte ou du nid.
Contactez nous :**

**GDS 01 ☎ 04 74 25 09 91 ✉ gds01@cmre.fr
FREDON 01 ☎ 04 74 45 56 56 ✉ fdgdon01@ma01.fr**

Plus d'infos sur : www.fredonra.com

**Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive.
Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.**



Liste des assistantes maternelles



- BRAIK Myriam 50, lotissement « Le Progrès » Tél. 04 74 42 51 29/ 06 51 78 58 62

Maison d'assistantes maternelles « Mes années mômes »

- CHASSIGNOL Blandine 53, Lotissement « Le Progrès » Tél. 06 80 24 59 64
- CHASSIGNOL Valérie 53, Lotissement « Le Progrès » Tél. 06 73 50 39 04
- CORNUT Marjorie Route du Bouchoux Tél. 07 62 14 17 95
- CURTET Françoise Lieu-dit Bataillard Tél. 04 74 42 51 31 / 06 07 67 80 36
- DUNAND Fanny 10, Lot les Chanterelles Tél. 06 34 44 18 30
- FETTET Christiane 4 rue des frères Lumière - Domaine du Moulin Tél. 04 74 42 55 28
- FRANCESCHINI Mandy 3, lotissement « Le Domaine des Chanterelle » Tél. 06 17 97 46 99
- GENILLON Marie-Christine Rue de la Cressonnière Tél. 04 74 42 54 15
- GHOUT Stéphanie Lotissement Les Hauts du Bief Tél. 04 74 42 53 90
- LAHCENE Rekia 32, Lotissement « Le Progrès » Tél. 04 74 42 56 96
- MALORIOU Nathalie « Le Servisey » Tél. 04 74 42 81 98
- MAROLLE Sophie Lieu-dit « Le Ratel » Tél. 09 80 94 38 71
- MORIN Déborah 39, Lotissement Le Progrès Tél. 06 08 73 03 00
- PIENOZ Dominique 25, Rue du Bief Tél. 04 74 42 56 77
- POTIN Jannick Rue de La Dombes Tél. 04 74 42 58 97
- RIBEIRO Juliette 17, Impasse du Moulin Tél. 04 74 42 55 23
- ROSERAT Raphaëlle 6, Lotissement des Peupliers Tél. 04 74 42 56 07

PIETRAPOLIS.fr
immobilier

Agence BENOIT-BON

165, rue du Commerce,
01330 Villars-les-Dombes
Tél. : 04 74 98 30 35

www.pietrapolis.fr

Commerces, Artisans et Entreprises

AP TP

Terrassement, VRD

Zone Artisanale

04 74 32 98 45 ou 04 74 32 98 46

ATEC

Bureau d'études, maîtrise d'œuvre

M. Florent MONIER

Lot Les Bruyères

04 74 42 54 85

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Corinne et Joël Vélon

Place de l'église

Ouvert du mardi au samedi de 6h30 à 13h30 et de 15h30 à 19h30 et le dimanche de 6h30 à 13h30. Fermé le lundi.

04 74 42 50 30

CAROLE

Prithésie onguaire et pose d'ongles à domicile

Carole CHABRY

01240 Saint-Paul-de-Varax

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 18h.

06 50 94 86 11

DOMBES AVENTURE

Acrobranche, Paintball

M. RENON

Étang du Moulin

06 73 45 59 30

Entreprise FASSI

Staffeur, décorateur, béton ciré et produits à la chaux

M. EL MALIHE

ZA La Poyarosse

Sur RDV au 06 19 83 57 57

ESAT ORSAC

Ferme DIENET

Produits du terroir

M. Félix Dienet

Ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h30 et le dimanche de 10h à 12h.

04 74 42 59 32

04 74 42 51 92

FORET ET CABUT

Electricité, chauffage, équipement d'élevage.

M. David MEDJERDI

Route des Étangs

Ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18 et le vendredi de 7h30 à 12h.

04 74 42 50 19 ou 04 74 42 51 93

GARAGE LA SOUPE

Réparation automobiliste et dépannage

M. Stéphane MUNARI

ZA La Brondallière

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30

04 74 42 56 24

GM COIFFURE

Salon de coiffure

Mme Ghislaine MORANDAT

Rue de la Gare

Ouvert le mardi de 9h à 17h, le mercredi de 9h à 18h, le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 18h et le samedi de 8h30 à 16h30. Avec ou sans rendez-vous.

04 74 42 52 29

INSTITUT CAROLE

Institut de beauté

Mme Carole MAGNIN

Rue de la Dombes

Ouvert les mardi, jeudi, vendredi de 9h à 18h, le mercredi de 9h à 12h et le samedi de 8h30 à 17h. Fermé le lundi et mercredi après-midi.

04 74 42 56 70

LA POSTE

Place Louis Jourdan

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15 et le samedi de 8h30 à 12h.

04 74 42 54 76 (Banque Postale)

LAGARDE SARL

Aménagement intérieur, menuiserie, placard, cuisine, etc...

M. Hubert LAGARDE

ZA La poyarosse

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous.

04 74 55 10 29 / 04 74 55 11 31

RESTAURANT LE DUVERGER

Restaurant gastronomique

M. Franck SUCILLON

Rue de la Gare

Ouvert du mardi au samedi midi et soir et le dimanche midi.

04 74 42 51 97

M. GALLET JEAN-YVES

Plâtrier-Peintre

M. Jean-Yves GALLET

Grand Loup

04 74 42 50 03

PHARMACIE PERRISSIN FABERT

Pharmacie

Mme PERRISSIN FABERT

Rue de la Dombes

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h, le samedi de 9h à 13h.

04 74 42 50 21

SA DEREUR

Garage PL utilitaire, transport et carrière

M. Christophe DEREUR

Route Nationale 83

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

04 74 42 53 46

SARL LIMANDAS

Boucherie-Charcuterie

Place Louis Jourdan

Ouvert du mardi au samedi de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h15 et le dimanche de 7h30 à 12h30.

Fermé le lundi.

04 74 42 51 91

SARL WINCKEL

Mécanique générale, décolletage sur métaux

M. Christophe MURO

Zone Artisanale du Pont

04 74 42 58 22

TABAC-PRESSE

Tabac-Presses

Mme Anne-Marie GARNIER

Rue de la Dombes

Ouvert les lundis, mardis, mercredi, vendredi de 6h15 à 13h et de 15h à 19h15. Fermé les jeudis, dimanches et jours fériés après-midi.

04 74 42 54 91

**VIVAL****Epicerie**

M. et Mme CANTON

Place de l'église

Ouvert du mardi au samedi de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30, le mercredi de 16h30 à 19h30 et le dimanche matin de 8h30 à 13h. Fermé le lundi. Livraison à domicile possible.

ELECTROLIUM**Traitement et revêtement des métaux**

Route des étangs

04 74 42 53 55

LE DOMAINE DE LA DOMBES**Camping-caravaning, hébergements insolites**

M. Thomas RAQUIN et Mme CAMILLE

Mennechet - Etang du Moulin

04 74 30 32 32

CHIMIE PLUS Laboratoires**Négoce de produits chimiques, fabrication de mélanges à façon (réactifs de laboratoire)**

ZAC du Pont

01240 Saint Paul de Varax

04 74 51 77 51

Fax : 04 37 62 15 66

AMP-Soudage**Matériels de soudage et aspiration fumée**

Zone Artisanale

06 74 88 92 51

Fax 09 82 11 01 82

soudage.amp@orange.fr

SIMURGH**Education-Comportement****Chiens & Perroquets**

Cédric THOMAS

Le Grand Pelet

04 74 30 07 47 / 06 86 53 64 91

MSR**Serrurerie-Métallerie**

Zone Artisanale

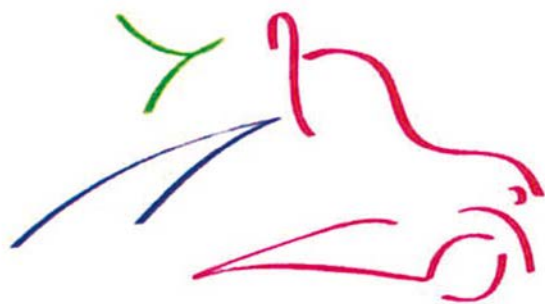
04 74 42 53 54

Fax : 04 74 42 56 97

reydelle.gilles@wanadoo.fr

**MSR MÉTALLERIE**

ZA La Poyarosse - ST PAUL DE VARAX - Tél. 04 74 42 53 54

**TRANSPORTS COTTON**

Créée en 1984 à Longris

Transports-Location
01240 LENT

Tél. 06 30 16 22 87 - Tél./Fax 04 74 52 73 85
cotton.transports@wanadoo.fr

➤ Demande de carte d'identité

À partir du 1^{er} mars, les démarches pour obtenir une nouvelle carte nationale d'identité évoluent. Elles se calent désormais sur celles en vigueur pour les passeports.

Les démarches pour l'obtention d'une nouvelle carte d'identité nationale changent à partir du 1^{er} mars 2017. « Objectifs : sécuriser, dématérialiser et réduire les délais. Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques », précisent les services de l'État.

Concrètement, la demande de carte nationale d'identité sera donc effectuée selon les mêmes démarches que les demandes de passeports biométriques, avec notamment la prise d'empreintes digitales via un système numérisé. Après l'instruction d'un dossier complet, un message sera ensuite adressé à l'utilisateur sur son portable l'informant de la mise à disposition de sa pièce d'identité auprès de sa mairie de dépôt.



Autre nouveauté : comme pour une demande de passeport, une prise de rendez-vous est désormais obligatoire pour effectuer les démarches, soit à la mairie centrale qui est la mairie de Villars-les-Dombes. Une seule photo d'identité est nécessaire.

Pour réduire les délais et gagner du temps au guichet en mairie, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible à partir du 1^{er} mars sur le site (predemande-cni.ants.gouv.fr), lien ouvert dans une nouvelle fenêtre.

Cette pré-demande en ligne remplace le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Un numéro de pré-demande est attribué à l'utilisateur qui choisit ce dispositif, valable aussi pour les premières demandes de cartes d'identité que pour les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre. L'utilisateur doit noter ou imprimer ce numéro : il permettra à l'agent en mairie de récupérer les informations enregistrées en ligne.

➤ Numéros utiles

Urgences Médicales	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Mairie	04 74 42 50 13
Fax 04 74 42 56 13 - Mail : accueil@saintpauldevarax.fr	
Site : http://mairie-saintpauldevarax.fr/	
La Poste	04 74 42 50 00
Sogedo	04 74 61 02 14
ERDF BOURG EN BRESSE	09 69 32 18 55
Centre Anti-Poison	04 74 11 69 11
Dr FROGET Bruno	04 74 42 53 35
Dr GRAUBY Joël	04 74 42 51 94
Dr ALTERMATT	04 74 52 77 75
Mme DURY	04 74 55 30 03
psycho-praticienne agréée	

Mme VALENTIN et M. ROLLAND	04 74 42 58 49
kinésithérapeutes	
BADEL Patricia	04 74 42 54 98
infirmière	
Pharmacie PERRISSIN-FABERT	04 74 42 50 21
Mme BIDET	04 74 42 54 61
dentiste	
Taxi BERTHET	04 74 55 68 08
Ecole Élémentaire	04 74 42 06 82
Ecole Maternelle	04 74 42 53 08
Correspondante de la Voix de l'Ain	06 28 46 66 19
(Mme ROJON Sandrine) 4, Lot le Progrès	
Correspondante du Progrès	06 89 42 89 82
(Mme Curtet Arlette)	



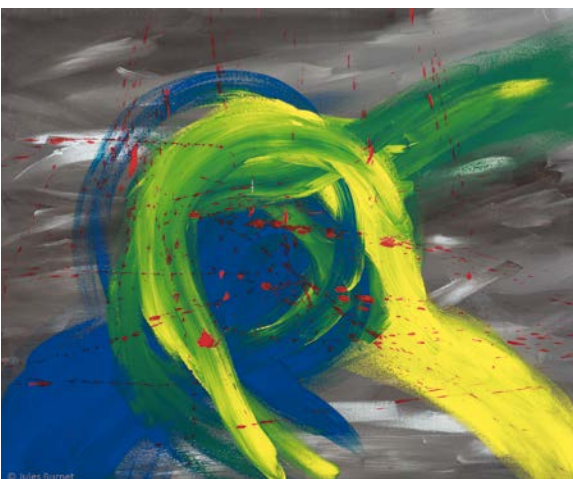
➤ Jules 12 ans et déjà beaucoup de talent !

Jules est un enfant passionné d'art et d'histoire. Il a découvert la peinture en autodidacte il y a un an, et a commencé à peindre lors de son arrivée dans le village de Saint Paul-de-Varax tout comme un autre célèbre peintre... Une main d'Enfant et déjà un style de Grand !

Depuis quelques mois, les toiles du jeune artiste suscitent la curiosité de certains spécialistes d'art Outre Atlantique ; en effet son style nous rappelle celui de certains maîtres entre le surréalisme et l'expressionnisme ; Picasso n'est pas très loin...

Ses toiles nous emportent par l'énergie des couleurs, le coup de pinceau est magique. Du haut de ses 12 ans il est tout simplement impressionnant ! Jules rêve d'intégrer les Beaux-Arts pour continuer à voyager et à nous faire voyager dans la peinture.

Une exposition se tiendra à Genève en septembre, d'autres expositions suivront fin 2017 et début 2018.



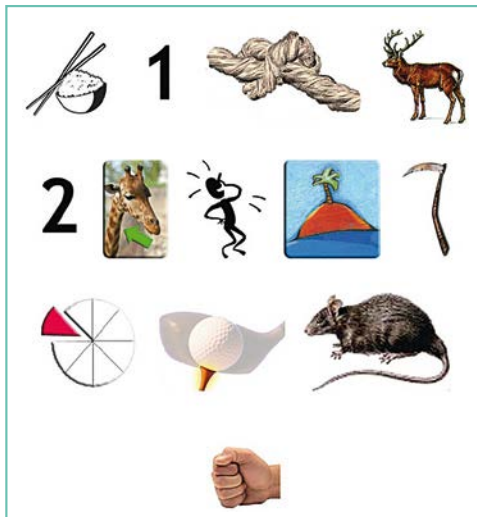
Salade de Quinoa

1. Faire cuire le quinoa 15 minutes dans l'eau bouillante. Une fois cuit, refroidissez-le en le rinçant à l'eau froide et laissez-le s'égoutter dans une passoire.
2. Pendant que le quinoa cuit, rincez les tomates, retirez les pépins et le jus qui s'en écoule et coupez les tomates en tous petits cubes.
3. Epluchez le demi-concombre, enlevez les graines et coupez-le, lui aussi, en tous petits dés. Coupez très finement la menthe et l'échalote.
4. Mélangez tous les légumes avec le quinoa froid. Assaisonnez avec du jus de citron, du sel et de l'huile d'olive !

Ça ressemble a du taboulé, mais c'est beaucoup plus léger et vraiment plus original ! Et ça croustille !



Rébus



Solution sudoku bulletin février 2017

9	8	4	6	7	3	2	1	5
6	1	7	2	5	8	3	9	4
5	3	2	1	9	4	7	8	6
7	5	3	8	4	9	6	2	1
1	6	9	5	2	7	4	3	8
4	2	8	3	6	1	9	5	7
2	9	5	7	8	6	1	4	3
8	7	1	4	3	2	5	6	9
3	4	6	9	1	5	8	7	2



